

Angers, le 9 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- FIN DE VIE : BLOCAGE DANS L'HÉMICYCLE D'UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE POURTANT NÉCESSAIRE -

Plus de 3.500 amendements déposés sur la Proposition de loi donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie. C'est le triste spectacle de la démocratie qu'ont donné à voir quelques Députés peu friands d'un dialogue qui aurait pu être apaisé et constructif, hier à l'Assemblée nationale.

Adopté par la Commission des affaires sociales la semaine dernière, ce texte était l'occasion de débattre largement du sujet de la fin de vie, devant l'intégralité de la représentation nationale.

Alors que le dernier sondage Ifop pour l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), rappelle que 87% des Français souhaitent que l'Assemblée nationale puisse débattre de ces questions, l'obstruction parlementaire nous a, une fois de plus, confisqué le débat. Cette proposition de loi inscrite au sein d'une « niche parlementaire », à la durée réduite, n'a pu être examinée en totalité avant la fin du temps imparti. L'article 1 du texte, qui ouvre le droit à une assistance médicalisée pour mourir, a tout de même pu être voté.

Malgré l'échec à faire aboutir l'examen de ce texte jusque tard hier soir dans l'hémicycle, je salue le travail formidable de celles et ceux qui ont œuvré à ouvrir ce dialogue nécessaire. Notre société est prête à poursuivre ce débat qui permettra, enfin, à chacun de choisir librement sa fin de vie.

Avec le parti politique En Commun ! dont je suis membre, nous appelons donc le Gouvernement à se saisir de cette question pour inscrire ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée et permettre, enfin, un vrai débat démocratique et serein.